Neufvilles, le 23/06/2020.

Chers résidents, Chères familles,

Suite aux nouvelles directives de déconfinement, notre façon de vivre va revenir peu à peu à la normale ; tout en ayant à l’esprit que le virus COVID est toujours présent et que nos aînés sont plus susceptibles que quiconque de l’attraper.

Ci-dessous j’ai tenté de vous faire un résumé de la nouvelle circulaire ministérielle et, un côté pratique expliquant les conditions des changements pour notre maison de repos (**EN BLEU)**.

**Merci de prendre connaissance de ces nouvelles directives et informations, nécessaires à la bonne santé de vos proches. N’oubliez jamais que vous pouvez être vecteur du virus sans vous en rendre compte.**

**Objet : Covid-19 (coronavirus) – Consignes aux maisons de repos et maisons de repos et de soins agréées et subventionnées par la Wallonie pour un déconfinement progressif**

**Généralités :**

La circulaire ministérielle du 18/06/2020 fixe de nouvelles étapes dans le déconfinement des Maisons de repos et un retour vers plus de normalité pour le mieux-être de chacun : les résidents, leurs familles, les membres du personnel, la direction et tout intervenant dans les établissements.

**Cette fois encore, les mesures pourront toujours être revues en fonction de l’évolution de l’épidémie. Si la situation sanitaire de l’établissement devait l’imposer, les mesures mises en place pourraient être suspendues.**

Le déconfinement doit permettre aux résidents de commencer ou de continuer à retrouver certaines libertés, tout en garantissant leur sécurité.

Le déconfinement sera progressif, piloté par la direction d’établissement.

**Aucun déconfinement, aucun retour vers plus de normalité ne pourra réussir sans le respect strict et continu des règles d'hygiène au sens large.**

Le virus circule toujours dans la population, les mesures d’hygiène restent indispensables tant pour les professionnels **que les résidents et leurs familles**.

* Se laver les mains
* Pas de bijoux, ongles courts, vêtements propres
* Port du masque chirurgical
* Eviter les contacts à moins d’1m50
* Aérer les locaux
* Utilisation autant que nécessaire de gel hydro alcoolique

**Le déroulement des journées évolue :**

* Dès que possible et au plus tard au 1er juillet 2020, chaque établissement doit mettre en place ou poursuivre les activités et les repas pris en commun. La collectivité devient « la bulle élargie » des résidents.

**Depuis le jeudi 11 juin, nos résidents prennent à nouveau leur repas du midi au restaurant. C’était un choix communautaire de vouloir se retrouver à table, en toute convivialité.**

**Les animations également ont repris et rencontrent un fier succès (karaoké, gym douce, anniversaires,…)**

* Durant la journée, les résidents qui le désirent pourront sortir de l'établissement pour retourner en famille quelques heures, faire des courses, se balader, aller au restaurant.... Ils porteront un masque chirurgical mis à leur disposition par l’établissement et se soumettront aux procédures d'hygiène des mains et à la nécessaire distance physique en fonction des situations.

**Cette autorisation, tant attendue, provoque autant le soulagement que l’inquiétude. Nous vous demandons donc de respecter scrupuleusement les directives afin d’éviter ce « satané virus » :**

**LES RESIDENTS NE SONT PLUS SORTIS DEPUIS PLUS DE 3 MOIS !!!**

* **Lavage des mains à l’eau et au savon avant et dès le retour en chambre**
* **Gel hydro alcoolique dès que nécessaire (nous en fournirons aux personnes désirant sortir)**
* **Port du masque obligatoire pour les résidents ET les famillles ; lors de repas, ôter le masque mais maintenir les distances de sécurité et éviter de se parler de trop près**
* **Port du masque obligatoire en voiture**
* **Distanciation sociale d’1m50**
* **Aucun contact physique n’est autorisé**
* **Hygiène correcte**
* **BON SENS, en ce début de relâchement il vaut mieux réfléchir à 2 fois avant d’agir.**
* **Nombre limité de rencontres, idéalement en extérieur.**

**Les contacts avec les familles continuent et évoluent**:

* Les visites veillent à respecter la volonté de chaque résident qui peut être différente de celle de ses proches.
* Aucune visite ne peut être imposée à un résident.
* La visite des proches en MR-MRS ne peut engendrer ni une désorganisation des services ni un détournement des ressources humaines indispensables à la prise en charge des résidents. Chaque direction, en fonction de la situation sanitaire de son établissement et des ressources matérielles et humaines disponibles, doit organiser la visite des proches en appliquant les mesures sanitaires prévues conformément aux instructions du SPF Santé publique.

***Pour l’ensemble des visites :***

1. Chaque visiteur et membre du personnel doit se conformer aux règles de distanciation physique ainsi qu’aux règles de précaution d’hygiène
2. les visites sont prioritairement organisées dans un grand espace aéré, idéalement à l’extérieur et proche de l’entrée de l’établissement. Elles impliquent la mise en place de limitations physiques garantissant le respect de la distance
3. si la visite se déroule à l’intérieur de l’établissement, privilégier une entrée unique pour les visiteurs ; les règles de distanciation physique et les précautions d’usage d'hygiène doivent être prises afin d’éviter que des éléments contaminés n'entrent ou ne sortent de l’établissement (lavage des mains, désinfection des objets...) ; les visiteurs se présentent sans bijou et sans montre et laissent leurs effets personnels de préférence dans leur véhicule ou à l'endroit prévu dans l'établissement ; la pratique de l'hygiène des mains (lavage des mains au savon ou au gel hydro alcoolique) est obligatoire pour les visiteurs à l’entrée et à la sortie de l'établissement;
4. au minimum, le port du masque chirurgical ou en tissu par le visiteur est obligatoire, ce dernier devant venir avec son propre masque.
5. le principe de distanciation physique doit être respecté (1m50 entre le résident et son visiteur) ; les contacts physiques sont interdits exceptées les situations de fin de vie.
6. Les visites peuvent avoir lieu en chambre en présence de deux visiteurs maximum (pour rencontrer les règles de distanciation physique) dans la chambre. La fenêtre est idéalement ouverte ; la porte d'entrée est fermée ou ouverte en fonction de la situation du résident.
7. en aucun cas, l'instauration de visites encadrées ne peut amener à réduire la qualité de la prise en charge des résidents. Tout visiteur qui ne respecte pas ces directives se verra refuser l’entrée à l’établissement. S'il est déjà dans l’enceinte de l’établissement, il sera invité à le quitter et ne sera plus autorisé à effectuer des visites encadrées.

**EN PRATIQUE à la Résidence Brunehault :**

**A PARTIR DU LUNDI 29 JUIN :**

**Les visites pourront avoir lieu entre 10h et 11 h et entre 13h30 et 18h30.**

**MAXIMUM 2X/SEMAINE / RESIDENT**

**Durée : 30 minutes**

**Lieu : en chambre ou sur la terrasse (2 tables seront prévues à distance pour les visites des familles)**

**Qui : 2 personnes à la fois maximum pour pouvoir respecter la distanciation physique**

**Conditions :**

* **TOUJOURS SUR RENDEZ-VOUS par téléphone au 067/334191**
* **Hygiène vestimentaire et corporelle des visiteurs (lavage des mains au préalable chez vous)**
* **Aucun contact physique**
* **Se rendre directement en chambre ou sur la terrasse**
* **Ne pas discuter avec les autres résidents**
* **NE PAS avoir été malade depuis minimum 2 semaines avant la visite, et si vous êtes malade (même un rhume) ne venez pas.**

**Comment :**

* **Présentez-vous avec votre masque sur votre NEZ ET BOUCHE et évitez de le toucher durant toute la visite.**
* **Prévenez de votre arrivée en cuisine (sonnette) ou par téléphone**
* **Nous vous conduirons à l’entrée ou vous devrez vous désinfecter les mains et signer un registre**
* **Touchez le moins de choses possibles dans la chambre**
* **Vous ne pouvez sortir de la chambre avec le résident**
* **Durée de la visite : 30 minutes maximum**
* **En fin de visite, signez le registre et sortez directement**

**La remise d’objets en direct entre visiteurs et résidents est toujours interdite, (linge également) ; tout colis à destination du résident doit être transmis au personnel par la cuisine. Merci.**

**Visites des médecins :**

Les visites des médecins reprennent suivant le mode habituel de fonctionnement de la maison de repos. Dans un souci d'organisation interne, les médecins sont invités à prévenir l’établissement de leur venue (jour et plage horaire).

**Visites aux médecins spécialistes**:

Les visites aux médecins spécialistes reprennent normalement avec l’application de toutes les mesures d'hygiène. Port du masque obligatoire.

A son retour, le résident lave ses mains et il portera un masque jusqu'à sa chambre. Le masque sera ensuite jeté.

Le résident ne devra plus observer de période d’isolement en chambre. Toutefois ses paramètres seront particulièrement suivis.

Le choix du transport est libre.

**Retour après une absence temporaire de plus de 24 heures**

En cas de retour d'hospitalisation en dehors de soins ambulatoires, le résident est isolé durant 7 jours et ses paramètres sont contrôlés.

En cas d'autres absences temporaires de plus de 24 heures, le résident ne doit pas observer de période d'isolement en chambre.

**Ces directives destinées à retrouver une certaine liberté sont, nous l’espérons, temporaires et aboutirons au déconfinement total si nous respectons les mesures sanitaires décrites ci-dessus.**

**Le virus est toujours là. Les mesures sanitaires restent d’actualité. Merci de nous aider à prendre soin de vous et des autres.**

**Je reste à votre entière disposition si vous aviez des questions au 067/334191.**

**Sachant pouvoir compter sur votre totale implication face à la situation complexe que nous vivons, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma plus grande considération.**

**Katrien Lievrouw**

**Directrice.**